

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 80 (1992)

Heft: 6

Artikel: Grossesses interdites

Autor: Michellod, Michèle

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-280010>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Grossesses interdites

Désir précoce d'un enfant ou transgression d'un interdit, l'adolescente enceinte lance un message qui doit être entendu.

«A qui appartient la grossesse de l'adolescente?» Cette question-choc, à la hauteur du défi lancé à sa famille et à la société par la jeune mineure, a traversé les débats consacrés à «L'adolescente enceinte». Ils avaient pour cadre le 5e Colloque sur la relation précoce parents-enfants, les 8 et 9 mai, à Genève. Un sujet révélateur des mœurs juvéniles: l'âge des premières relations sexuelles s'est abaissé de un à deux ans depuis 1982, pour se stabiliser vers 15-16 ans, selon une étude locale.

Nombreux sont encore les adolescents (jusqu'à 50% soutient une gynécologue française) qui vivent leurs premiers émois sans contraception, avec cette croyance magique qu'on ne peut pas être enceinte «en une seule fois». Si rapports protégés il y a, les «oublis» de pilule caractérisent le lien parfois conflictuel entretenu avec cette méthode. Quant au préservatif, son usage se répand grâce aux campagnes contre le sida, mais son taux d'échec contraceptif chez les adolescents est élevé: 30% des interruptions de grossesse demandées au CHUV...

«Pourtant, grâce à l'information et à l'éducation sexuelle, le nombre de grossesses précoces est en baisse de façon générale», souligne le professeur François Béguin, chef de la gynécologie et de l'obstétrique à l'Hôpital cantonal de Genève. «En ce qui nous concerne, nous effectuons 20 à 30 accouchements par an contre 50 à 60 dans les années septante. Et une cinquantaine d'IVG par an contre une centaine il y dix ans.»

Si ce problème est considéré comme relativement marginal en Europe (mais tout de même 5000 enfants nés de mineures en France en 1990 et 1400 en Suisse!), le phénomène a atteint une ampleur considérable aux USA – sans parler des autres continents – où une politique de blocage vis-à-vis de la contraception et de l'IVG, aggravée par l'exclusion raciale, entraîne chaque année 500 000 naissances, sur un total de trois millions, chez les moins de 20 ans.

A l'inverse des USA où la fréquence des complications graves (mortalité, césariennes, malformations) constitue un problème de santé primordial en milieu défavorisé, les facteurs de risque de ces grossesses sont, chez nous, bien davantage sociaux et psychologiques que véritablement médicaux.

D'interdite, la sexualité est aujourd'hui admise grâce à la contraception, et le tabou

s'est déplacé sur la grossesse. En le rompant, l'adolescente devient adulte de façon théâtrale. Encore faut-il distinguer, comme le propose le professeur Willy Pasini, médecin-chef de division aux Institutions universitaires genevoises de psychiatrie, entre «grossesse passive» qu'une sexualité et une contraception conflictuelles peuvent expliquer et «grossesse active» exprimant un désir précoce d'enfant ou la transgression d'un interdit. «La grossesse remplit plusieurs besoins chez la teenager: on retrouve fréquemment le bébé nourrisseur qui remplit la solitude, la quête d'identité pour vérifier sa fonction de femme, l'accès à l'autonomie pour quitter une famille pathologique ou la grossesse pour soigner les parents...».

Message codé, appel nostalgique à la mère, miroir tendu aux parents, l'événement plonge souvent ces derniers dans le désarroi et dans une crise qu'il est essentiel de pouvoir les aider à gérer. En effet, de la qualité des relations familiales, en particulier entre mère et fille, va dépendre la manière dont se passera la grossesse ou son interruption. On voit parfois des parents se précipiter pour revendiquer et exiger une

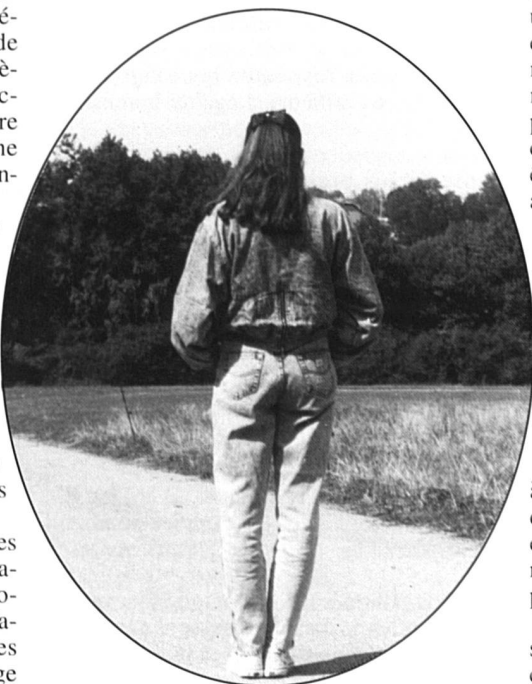
IVG, animés par l'urgence de gommer «l'accident» qu'ils assimilent à un simple échec de contraception ou à l'impudence de «leur faire un bébé dans le dos»!

L'adolescente enceinte déconcerte, dérange, fait violence également au corps médical et aux institutions à qui il arrive, selon le professeur Pasini, de s'octroyer «un droit de regard et de propriété intellectuelle ou affective sur la grossesse». Or, en ne laissant à la jeune fille aucun choix possible, en ne l'écoutant pas, en ne l'accompagnant pas dans une réflexion, on la prive d'une expérience maturante. On la renvoie à son adolescence et à sa dépendance parentale, dont elle a précisément voulu se distancier. A cet égard, les tentatives de suicide ou les récidives de grossesses sont significatives et «viennent redire» selon une formule entendue au colloque «ce qui n'a pas été dit la première fois, à savoir qu'elle a grandi et qu'elle veut décider seule de la gestion de son corps».

Si elle entraîne une séparation profonde avec son entourage, la grossesse précoce met en péril l'avenir psychique et maternel de l'adolescente. D'un autre point de vue, aussi traumatisante que puisse se révéler une IVG pour inaugurer une vie de femme, elle peut susciter – tout spécialement entre mère et fille – des paroles fondamentales menant à d'authentiques retrouvailles. La période suivant cette intervention s'avère cependant délicate et un soutien attentif doit être offert à l'adolescente fragilisée qui aborde le deuil d'un enfant ou d'une enfance...

Redoutant les difficultés à affronter, certaines jeunes filles ne disent pas, pendant des mois, qu'elles sont enceintes, s'exposant ainsi à certains risques de santé, ainsi que leur bébé. D'autres choisissent la maternité, en accord ou pas avec le père ou leurs parents. Question significative et dramatique d'une mère à un gynécologue: «Ai-je le droit d'obliger ma fille de 15 ans à subir une IVG, étant donné que c'est moi qui devrai élever l'enfant?» La réponse est évidemment négative, au nom du droit au respect de la personnalité, sauf s'il y a incapacité de discernement.

De l'enfant imaginaire accepté, voire désiré, à l'enfant réel s'étend la période cruciale de l'attachement de la jeune mère à son bébé et de la continuité de ce lien à long terme. C'est le temps du renoncement au statut d'enfant pour endosser sans transition la fonction parentale.



Assumer une maternité précoce, c'est aussi tourner le dos à sa propre enfance.
(Photo cours falcutatif CO-Genève)

Cependant, si le soutien d'un milieu familial tolérant est assuré, si l'adolescente peut être épaulée sans être infantilisée, d'autant que sa dépendance financière est totale et qu'elle ne détiendra l'autorité parentale qu'à 20 ans, «les compétences maternelles n'ont pas de raison de ne pas se développer favorablement», constate Monique Bydlowski, psychiatre à Paris. «Néanmoins, certains facteurs augmentent les chances de réussite: un bon niveau scolaire au départ avec reprise de la scolarité, la possibilité pour le bébé de rester assez longtemps enfant unique, un interlocuteur stable avant et après la naissance.

Les mots clés de ce nécessaire travail d'accompagnement sont «maternage» et «valorisation» de tous les gestes positifs envers l'enfant. Car si l'on connaît bien les modalités d'attachement d'une mère adulte à son bébé, on est moins avancé pour les adolescentes chez qui des comportements agressifs ou de rejet peuvent succéder à l'affection intense.»

Et les géniteurs, qui sont-ils? En majorité des jeunes adolescents, trop souvent absents ou exclus du cours des événements. Evoqués au cours des débats, mais peu cernés psychologiquement, ces «primipères» méritent qu'on leur consacre le prochain colloque, comme cela été proposé. On pourrait en attendre d'utiles contributions sur le partage des responsabilités et des libertés, seul espace où le désir d'enfant peut véritablement s'élaborer... mais pas trop tôt!

Michèle Michellod

Femmes philosophes pour penser l'avenir

Héritage féministe

Renverser la pensée patriarcale afin de construire un avenir sans discrimination: tel était le thème du VI^e Symposium de l'Association internationale des femmes philosophes en Europe, qui s'est tenu du 22 au 25 avril dernier à la Vrije Universiteit d'Amsterdam. Américaines et Canadiennes, et même une Tunisienne et une Egyptienne se mêlaient aux Européennes de l'Ouest et de l'Est.

Le Symposium a abordé des thèmes proprement philosophiques, mais aussi d'autres thèmes plus concrets. Une relecture de Kant a mis l'accent sur son sexisme, incompatible avec son exigence d'universalité. On a aussi discuté le thème très controversé des relations entre le féminisme et le postmodernisme. Le postmodernisme prône la «destruction» des systèmes de pensée et de valeurs, et par là même nous libère de l'autorité de tous les patriarches de la pensée; mais peut-il servir de philosophie à un féminisme soucieux de construire un monde nouveau?

Quant aux approches plus scientifiques et pratiques, elles ont porté sur les inégalités dans la taxation, sur les implications antiféministes des manipulations génétiques... Le militantisme social a eu aussi sa part, avec le problème du trafic des femmes. Une Déclaration antipatriarcale des droits humains de la femme est en préparation.

Sujet brûlant, la confrontation entre l'héritage féministe de l'Est et de l'Ouest. D'un côté et de l'autre du rideau de fer, les problèmes n'étaient pas les mêmes, la conception de l'égalité des sexes était différente. A l'Est, les féministes de l'Ouest étaient traitées de bourgeoises. L'effondrement du communisme a dévoilé les illusions, créé de nouvelles situations. Quel féminisme désormais pour les ex-pays de l'Est?

Le symposium s'est terminé sur un cri, celui d'une Yougoslave surgie de l'enfer, d'un pays où femmes et enfants sont sur les routes de l'exil, et les pères, les fils, les maris sont au combat. Certaines femmes, qui se veulent viriles, se battent elles aussi, obéissent à des chefs de tribu qui pensent mieux que les autres, qui savent ce qu'il faut faire: tuer. L'abominable pensée patriarcale, a dit cette femme, est aujourd'hui à son paroxysme en Yougoslavie.

Fawzia Assaad



*La Naissance
de Vénus*



Fondation de l'Hermitage

Route du Signal 2
1000 Lausanne 8
Tél. (021) 20 50 01

Odilon Redon
le visionnaire

La collection Woodner
jusqu'au 21 septembre

Du mardi au dimanche 10 h à 13 h et de
14 h à 18 h, jeudi 22 h. Visites commentées
le mardi à 20 h et le dimanche à 16 h.
Ouvert lundi du Jeûne fédéral.

UNIVERSITÉ



DE GENÈVE

La Faculté des sciences économiques et sociales ouvre une inscription pour un poste de

PROFESSEUR ORDINAIRE OU PROFESSEUR ADJOINT

en sociologie

au département de sociologie

Charge: Il s'agit d'un poste à temps partiel (8/10) pour une nomination en qualité de professeur ordinaire.

Il s'agit d'un poste à charge complète pour une nomination en qualité de professeur adjoint.

Titre exigé: Doctorat ou titre jugé équivalent.

Entrée en fonctions: 1er octobre 1993 ou date à convenir.

Les dossiers de candidature doivent être adressés avant le 30 septembre 1992 à l'administrateur de la Faculté des sciences économiques et sociales - UNI-MAIL - 102, bd Carl-Vogt 1211 Genève 4, auprès duquel des renseignements complémentaires peuvent être obtenus sur le cahier des charges et les conditions.

Désirant associer tant les femmes que les hommes à l'enseignement et à la recherche, l'université souhaite recevoir davantage de candidatures féminines.